

# JOURNAL OFFICIEL



de la

## République Démocratique du Congo

Cabinet du Président de la République

Kinshasa - 16 juillet 2009

### SOMMAIRE

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

15 juillet 2009 - Ordonnance d'organisation judiciaire n° 09/054 portant révocation des Magistrats civils du siège, col. 2.

15 juillet 2009 - Ordonnance d'organisation judiciaire n° 09/055 portant révocation des Magistrats civils du Ministère public, col. 6.

15 juillet 2009 - Ordonnance d'organisation judiciaire n° 09/056 portant démission d'office des Magistrats civils du siège, col. 7.

15 juillet 2009 - Ordonnance d'organisation judiciaire n° 09/057 portant démission d'office des Magistrats civils du Ministère public, col. 9.

15 juillet 2009 - Ordonnance d'organisation judiciaire n° 09/058 portant mise à la retraite des Magistrats civils du siège, col. 10.

15 juillet 2009 - Ordonnance d'organisation judiciaire n° 09/059 portant mise à la retraite des Magistrats civils du Ministère public, col. 12.

15 juillet 2009 - Ordonnance d'organisation judiciaire n° 09/060 portant nomination des Magistrats civils du siège, col. 13.

15 juillet 2009 - Ordonnance d'organisation judiciaire n° 09/061 portant nomination des Magistrats civils du Ministère public, col. 19.

15 juillet 2009 - Ordonnance d'organisation judiciaire n° 09/062 portant nomination des Chefs de juridictions civiles, col. 25.

15 juillet 2009 - Ordonnance d'organisation judiciaire n° 09/063 portant nomination des Chefs d'offices des parquets, col. 30.

15 juillet 2009 - Ordonnance d'organisation judiciaire n° 09/064 portant mise à la retraite d'un Premier Président de la Cour Suprême de Justice, col. 34.

15 juillet 2009 - Ordonnance d'organisation judiciaire n° 09/065 portant mise à la retraite d'un Procureur Général de la République, col. 35.

15 juillet 2009 - Ordonnance d'organisation judiciaire n° 09/066 portant nomination d'un Premier Président de la Cour Suprême de Justice, col. 36.

15 juillet 2009 - Ordonnance d'organisation judiciaire n° 09/067 portant nomination d'un Procureur Général de la République, col. 37.

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Ordonnance d'organisation judiciaire n° 09/054 du 15 juillet 2009 portant révocation des Magistrats civils du siège**

*Le Président de la République,*

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 69, 79, 82 et 223 ;

Vu l'Ordonnance - Loi n° 82/020 du 31 mars 1982 portant Code de l'Organisation et de la Compétence judiciaires, spécialement en son article 2 ;

Vu la Loi Organique n° 06 /020 du 10 octobre 2006 portant Statut des magistrats, spécialement en ses articles 46 et 61 alinéa 2 ;

Vu la Loi Organique n° 08/013 du 5 août 2008 portant Organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature en ses articles 1, 7, 17 alinéa 1<sup>er</sup> et 20 ;

Vu les arrêts RPP. O44 , 055, 069, 074, 112, 115, 126, 129, 137, 139, 140, 150, 152, 160, 163, 169, 174, 175, 178, 180, 184, 189, 191, 192, 193, 194, 199, 201, 203, 210, 213, 216, 217, 218, 222, 239, 269, 278, 282, 296, 299, 307, 312, 322, 336, 338, 399, 346, 361, 377, 379, 388, 390, 414, 429, 438, 439, 448 et 483 rendus par la Cour Suprême de Justice ;

Attendu que les deux premiers des magistrats concernés ont commis des faits infractionnels qui ont donné lieu à leur condamnation à des peines de servitude principale supérieures à trois mois et que par les arrêts ci-dessus indiqués, la Cour Suprême de Justice a reconnu les autres desdits magistrats, coupables, soit de dol, soit de concussion ou de déni de justice ayant donné lieu à des actions en prise à partie ;

Vu les dossiers personnels des magistrats concernés ;

Sur proposition du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

**ORDONNE :**

Article 1 :

Sont révoqués de leurs fonctions et grades respectifs, les magistrats dont les noms suivent :